PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GODBOUT, À LA SALLE GUY POITRAS, LE LUNDI 24 AOÛT 2026

Sont présent.e.s :

Guy Côté, maire	
Mme Marie-Noël Larocque, conseillère :	siège nº : 1
M. Eric Larocque, conseiller :	siège nº : 2
M. Alain Bachand, conseiller :	siège nº : 4
M. Rock Cormier, conseiller :	siège nº : 5
M. Réjean Vallée, conseiller :	siège nº : 6

Est également présente Mme Marie-Pier Larouche, greffière-trésorière.

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

Cinq personnes sont présentes à la séance. La séance est enregistrée et diffusée sur la page Facebook officielle de la Municipalité de Godbout.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2026

4. CONSEIL MUNICIPAL

5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1. Liste des comptes payés et à payer

6.2. Entente de délégation de compétences en matière de production d'électricité

6.3. Don à l'association du cancer de l'est du Québec

6.4. Achat d'un appareil électronique pour la diffusion vidéo des séances du conseil municipal

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

8.1. Travaux d'amélioration de la patinoire municipale

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1. Reconnaissance conditionnelle du club les Zigglous à titre d'OBNL reconnu par la Municipalité

10.2. Reconnaissance de l'association des propriétaires de chalets des monts blancs à titre d'OBNL reconnu

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12. VARIA

12.1. _____

12.2. _____

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2026-08-01 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté.

PROPOSÉ PAR MARIE-NOËL LAROCQUE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ DE
GODBOUT

2026-08-02 **3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2026 soit approuvé.

PROPOSÉ PAR ÉRIC LAROCQUE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CONSEIL MUNICIPAL

Points de M. Guy Côté :

- Pont de la Petite rivière Godbout : Le 31 août, début des travaux du pont de la Petite Rivière Godbout, les travaux dureront 7 à 10 jours.

- Lumières de rues : Les soumissionnaires ne donnent pas de retour. Nous sommes en attente d'un retour.

- Déneigement : L'appel d'offres pour le déneigement se termine le lundi 31 août à 11 h. Les soumissions seront ouvertes en séance publique à ce moment.

- Écocentre : Les plans préliminaires devraient nous être remis cet automne pour dépôt de projet complet cet hiver et réalisation 2027 des travaux d'améliorations.

- Rampe de mise à l'eau : Arpentage en cours, nous aménagerons un stationnement.

- Quai : Les études sont en cours (à plus long terme).

- Église et presbytère : Nous sommes à procéder au bilan de santé des bâtiments afin de connaître les coûts de restauration/rénovation.

- Atténuation des risques liés au feux de forêts : Les travaux ont recommencé ce matin et se termineront en septembre. Les citoyens concernés sont invités à constater les travaux

réalisés au CIOP et à donner leur accord relativement aux interventions qui les concernent.

- Installation d'une tour cellulaire au Lac Blanc : Certaines autorisations étaient attendues. L'entrepreneur devrait entreprendre les travaux prochainement.

Point de M. Rock Cormier, comité des loisirs :

- Le comité est à la recherche de citoyens pour faire partie du comité des loisirs. Des activités sont prévues, entre autres, pour l'Halloween.

5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document n'est déposé lors de la présente séance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-08-03

6.1 Liste des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les listes des comptes payés et à payer ont été déposées pour approbation par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires disponibles aux fins d'effectuer les paiements.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

D'approuver la liste des comptes payés au montant de 30 473,66 $ et d'autoriser le paiement des comptes à payer d'un montant de 15 711,90 $, pour une somme totale de 46 185,56 $.

PROPOSÉ PAR ROCK CORMIER

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-04

6.2 Entente de délégation de compétences en matière de production d'électricité

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Manicouagan ainsi que les municipalités locales du territoire ont conjointement demandé à la Commission municipale du Québec de procéder à une médiation afin de résoudre le différend relatif à la délégation des compétences en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable, notamment l'énergie éolienne;

MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec a ouvert le dossier CMQ-72602-001 et demande le consentement des municipalités concernées afin de poursuivre le processus de médiation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Godbout consente à soumettre ce différend à un médiateur de la Commission municipale du Québec dans le cadre du dossier CMQ-72602-001;

QUE M. Guy Côté, maire, ainsi que Mme Marie-Pier Larouche, directrice générale soient désignés à titre de porte-paroles de la Municipalité de Godbout pour la représenter dans le cadre de cette médiation;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission municipale du Québec.

PROPOSÉ PAR ALAIN BACHAND

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-05 6.3 Don à l'Association du cancer de l'est du Québec

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçue de l'Association du cancer de l'Est du Québec;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Godbout accorde un don de 500 $ à l'Association du cancer de l'Est du Québec;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

PROPOSÉ PAR MARIE-NOËL LAROCQUE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-08-06 6.4 Achat d'un appareil électronique pour la diffusion des séances udu conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godbout souhaite disposer d'un équipement adéquat pour assurer la diffusion vidéo en direct des séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'un appareil électronique permettra de faciliter la captation et la diffusion des séances;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un appareil électronique destiné principalement à la diffusion vidéo des séances du conseil municipal;

QUE le budget maximal autorisé pour cette acquisition soit fixé à 800 $ avant taxes;

QUE la direction générale soit autorisée à procéder à l'achat de l'équipement dans le respect de ce budget;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

PROPOSÉ PAR RÉJEAN VALLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

2026-08-07

8.1 Travaux d'amélioration de la patinoire municipale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godbout souhaite procéder à des travaux d'amélioration et de réparation à la patinoire municipale;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent notamment l'achat de matériaux de construction;

CONSIDÉRANT la soumission no 955912 reçue de Roland Tremblay & Fils inc. pour la fourniture des matériaux requis, au montant de 1 256,37 $ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la réalisation des travaux d'amélioration et de réparation à la patinoire municipale;

QUE le conseil accepte la soumission no 955912 de Roland Tremblay & Fils inc. et autorise l'achat des matériaux requis au montant de 1 256,37 $, plus les taxes applicables;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer les dépenses et à poser tout acte nécessaire à la réalisation de ces travaux;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

PROPOSÉ PAR ÉRIC LAROCQUE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

MUNICIPALITÉ DE
GODBOUT

10. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 RECONNAISSANCE CONDITIONNELLE DU CLUB LES ZIGGLOUS DE GODBOUT À TITRE D'OBNL RECONNU

2026-08-08

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godbout a adopté une Politique municipale de reconnaissance des organismes à but non lucratif (OBNL);

CONSIDÉRANT QUE le Club Les Zigglous de Godbout a présenté une demande de reconnaissance en vertu de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a notamment pour mission de favoriser la pratique sécuritaire de la motoneige et contribue à l'entretien et à l'accessibilité des sentiers sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Politique municipale de reconnaissance des OBNL prévoit notamment que les organismes reconnus doivent tenir une assemblée générale annuelle;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la demande est favorable, sous réserve de la régularisation des éléments requis relativement à la tenue d'une assemblée générale annuelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte la demande de reconnaissance du Club Les Zigglous de Godbout, conditionnellement à la tenue d'une assemblée générale annuelle;

QUE la reconnaissance officielle de l'organisme prenne effet à compter de la confirmation que cette condition a été satisfaite;

QUE cette reconnaissance soit alors valide pour une période de deux (2) ans, conformément à la politique municipale;

QUE l'organisme puisse, à compter de sa reconnaissance officielle et sous réserve du respect continu des conditions prévues à la politique, bénéficier des avantages et formes de soutien accordés aux OBNL reconnus;

QUE le maintien de cette reconnaissance demeure conditionnel au respect des exigences prévues.

PROPOSÉ PAR RÉJEAN VALLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 RECONNAISSANCE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHALETS DES MONTS BLANCS À TITRE D'OBNL RECONNU

2026-08-09

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Godbout a adopté une Politique municipale de reconnaissance des organismes à but non lucratif (OBNL);

MUNICIPALITÉ DE GODBOUT

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires de chalets des Monts Blancs a présenté une demande de reconnaissance conformément à cette politique;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a pour mission de défendre et de promouvoir les intérêts des propriétaires de chalets et contribue notamment à l'entretien, à la sécurité et à la mise en valeur du secteur du lac Blanc;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été analysée favorablement par la direction générale au regard des critères prévus à la Politique municipale de reconnaissance des OBNL;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal reconnaisse officiellement l'Association des propriétaires de chalets des Monts Blancs à titre d'OBNL reconnu par la Municipalité de Godbout conformément à la Politique municipale de reconnaissance des OBNL;

QUE cette reconnaissance soit accordée pour une période de deux (2) ans, conformément à la politique municipale;

QUE l'organisme puisse bénéficier, pendant cette période et sous réserve du respect continu des conditions prévues à la politique, des avantages et formes de soutien accordés aux OBNL reconnus;

QUE le maintien de cette reconnaissance demeure conditionnel à la transmission annuelle des documents à jour exigés par la politique municipale.

PROPOSÉ PAR ÉRIC LAROCQUE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12. VARIA

A. RETOUR SUR LE CONSEIL DES MAIRES PAR M. GUY CÔTÉ

- Sentier de marche – Aide financière accordée à Godbout

- Carte des panoramas – Aide financière accordée à Godbout

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- **Un citoyen demande pourquoi le bureau municipal est fermé cette semaine.**

Mme Thériault est en vacances et nous n'avons personne pour la remplacer.

- **Un citoyen demande si le déchiqueteur est en réparation.**

M. Bachand lui indique qu'il s'agissait seulement d'un changement d'huile.

- **Un citoyen félicite la Municipalité pour la rampe de mise à l'eau.**

- **Un citoyen sur Facebook pose une question concernant la démolition de la bâtisse en tôle située au coin de la route 138.**

La direction générale explique que le processus d'adoption d'un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments est en cours et que la Municipalité pourra intervenir davantage lorsque ce règlement aura reçu les approbations requises.

- **Un citoyen demande comment fonctionne l'écocentre.**

M. Côté indique que l'écocentre ne dispose pas de système de pesée, ce qui rend difficile la comptabilisation du tonnage. Une discussion s'ensuit concernant la façon de comptabiliser le tonnage, certains citoyens souhaitant qu'il soit calculé à l'échelle du village plutôt que par citoyen.

- **Espace de stationnement à la rampe de mise à l'eau**

M. Côté explique qu'un aménagement est prévu au quai, notamment de l'affichage pour le stationnement.

- **Un citoyen souligne que les rues et les accotements commencent à être usés.**

M. Côté indique que la Municipalité prévoit budgéter des réparations de rues pour l'an prochain.

- **Un citoyen suggère d'installer les bacs à ordures dans des structures en bois.**

- **Un citoyen souligne qu'un entretien de la signalisation de rue serait nécessaire, puisque plusieurs panneaux sont inclinés.**

- **Un citoyen demande s'il serait possible que la STQ évite de bloquer les rues.**

- **Un citoyen soulève un enjeu concernant la vitesse à la sortie de la STQ.**

2026-08-10 14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC LAROCQUE

DE lever la séance. Il est 19 h 52.

_____	_____
Guy Côté	Marie-Pier Larouche
Maire de Godbout	Greffière-trésorière de Godbout

Je, Guy Côté, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal du Québec.

_____
Guy Côté
Maire de Godbout